

Publié le 27/07/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 12 JUILLET 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Madame Frédérique MORANGE - Monsieur El Abbès SEBBAR.

Étaient absents/excusés : Madame Anne-Marie BAUDON (pouvoir à M. HARENG) – Monsieur Jean-Claude COSSET (pouvoir à Mme KOFFI) - Madame Delphine CHARIER (pouvoir à M. FOUNTAINE) - Madame Françoise COHEN (pouvoir à Mme FLEURET-PAGNOUX) - Madame Catherine MARCY (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI).

Secrétaire de séance : Madame Chantal MURAT

Dates de convocation.....	9 juillet 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	17
Nombre de votants.....	17
Nombre d'absent	0
Pour.....	15
Contre	0
Abstention : Madame KOFFI- Monsieur COSSET.....	2

N° 9 Versement d'une subvention à l'association l'Escale pour le restaurant social l'Auberge

Monsieur le Président du CCAS de La Rochelle expose aux membres du Conseil d'Administration que l'association l'Escale a sollicité l'attribution d'une subvention afin de poursuivre l'activité de son restaurant social, l'Auberge.

Depuis 2018, le CCAS de La Rochelle soutient cette association et l'auberge sociale, afin de garantir une prise en charge alimentaire pour les plus fragiles, à hauteur de 20 000 euros de 2018 à 2022.

En 2023 le CCAS a décidé d'accorder une subvention d'un montant de 10 000 €.

Il est à noter que les bénéficiaires qui sont des personnes sans domicile fixe ou en situation de grande précarité, peuvent prendre un repas à l'Auberge avec un service en salle qui intervient sur la réinsertion sociale. Le maintien de ce lieu permet d'avoir une réponse adaptée aux spécificités et aux besoins de ce public très fragile et de créer un lien social évitant les phénomènes lourds de relégation.

L'association l'Escale sollicite une subvention de 20 400 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration de reconduire le montant octroyé en 2023 soit de 10 000 €.

Au vu des éléments il est proposé aux membres du Conseil d'administration :

- 1) De valider la reconduction de l'aide octroyée à l'Escale en 2023 soit 10 000 € pour l'activité de son restaurant social l'Auberge.
- 2) D'autoriser Le Président ou la Vice-présidente à signer la convention ci-jointe et tout document y afférant.
- 3) D'imputer la dépense à l'article 65748.16 (Chap.65) prévu à cet effet au budget 2024.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES

Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCAS,
Jean-François FOUNTAINE

Accusé de réception en préfecture
017-261700108-20240712-20240719-287-DE
Date de télétransmission : 19/07/2024
Date de réception préfecture : 19/07/2024

Publié le 27/07/2024